

RESOLUTION B4

Sur la restructuration des Divisions de l'UAI

Proposée par le Comité Exécutif de l'UAI

La XXVIIIe Assemblée Générale de l'Union Astronomique Internationale,

Notant

- (a) que l'UAI et l'astronomie au sens large ont toutes deux connu une évolution considérable depuis que les Divisions ont été introduites en 1994, et formellement adoptées en 1997, et qu'il est donc justifié d'envisager une adaptation de la structure actuelle des Divisions,
- (b) le rapport et les recommandations du Groupe d'Etude institué par le Comité Exécutif en vue de la restructuration des Divisions, et l'accueil fait par le Comité Exécutif à ces recommandations,
- (c) que les Commissions, Groupes de Travail et autres instances de l'UAI sont également susceptibles d'être réformées,
- (d) que la mise en œuvre du "Plan Stratégique" au moyen du "Bureau de l'Astronomie pour le Développement" (OAD) et autres programmes associés requiert de la part du Comité Exécutif une supervision appropriée et des mesures de gouvernance pour toutes les activités liées à l'Astronomie pour le Développement, afin d'assurer un lien fort entre ces activités, les Divisions, et le Comité Exécutif,

Approuve

La proposition du Comité Exécutif de restructurer les Divisions comme suit:

Division A: Systèmes de référence spatio-temporels
Division B: Instruments, Technologie et Traitement de Données
Division C: Education, Vulgarisation et Patrimoine
Division D: Hautes énergies et Physique fondamentale
Division E: Soleil et Héliosphère
Division F: Systèmes Planétaires et Bioastronomie
Division G: Etoiles et Physique Stellaire
Division H: Matière Interstellaire et Univers Local
Division J: Galaxies et Cosmologie

Et Requiert

Que les nouvelles Divisions, sous l'égide du Comité Exécutif, travaillent conjointement à la mise en place d'une réforme de la structure des Commissions, Groupes de Travail, et autres instances, destinée à être approuvée, en conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Union, par le Comité Exécutif lors de sa réunion de Mai 2013.